

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 11 février 2019

N°16/02/2019 : PLAN D'ACTION COEUR DE VILLE - REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAR LA LUMIERE - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 11 février à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 février 2019.

Présents : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Représentés : 7

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Monique VALAT à Annie GUILLOT, Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Brigitte BAREGES, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, Ambre LOPEZ à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à Arnaud HILION

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY

Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Montauban a engagé la rénovation et la mise en valeur du patrimoine de la ville.

Cœur de ville : Empereur, Mortarieu, place Roosevelt

Musée Ingres

Place Nationale

Pont Vieux

Square Picquart

Les statues Bourdelle, les quais Villebourbon, le Pont des Consuls, l'Eglise Saint Jacques, l'ancien collège, Saint Orens, Mandoune

(liste non exhaustive)

Dans le cadre de ces opérations, la question de la mise en valeur par la lumière est prévue dans le cadre desdits travaux. La question globale de l'éclairage public sur la ville est également un sujet important. Le centre-ville nécessite une attention particulière en raison notamment de la vétusté de l'éclairage façade.

Il apparait nécessaire et vital de réaliser une étude de définition de l'éclairage, visant à :

- 1) rédiger un schéma directeur d'aménagement de lumière de la ville avec une priorisation sur l'ensemble des items : mise en lumière et éclairage public dans les 5 ans.
- 2) réaliser la synthèse des projets lumière existants en y adjoignant les monuments indiqués
- 3) élaborer et mettre en œuvre un parcours lumière associant le patrimoine architectural et paysager de la ville. Cette phase devra prendre en compte l'étude sur le parcours numérique déjà portée par la ville.

Cette étude sera donc un outil de synthèse des actions conseillées à la Ville de Montauban.

Elle devra être réalisée à partir d'une analyse des installations existantes et s'appuiera sur une hiérarchisation des voies et espaces de vie.

Cette étude tiendra compte des orientations en matière d'aménagement urbain, des travaux neufs prévus dans un avenir proche tant public que privé.

Cette réflexion globale devra respecter l'identité propre à la ville dans le but d'inscrire la lumière comme vecteur de confort, de sécurisation, de valorisation et de développement touristique.

C'est au cours de cette première phase que se confronteront, d'après les intentions générales développées par la ville, les principes techniques et réglementaires de l'éclairage aux préconisations générales de la lumière dans la ville.

La réalisation de cette étude, portée par la Ville de Montauban et inscrite dans la convention Action Cœur de Ville signée le 10 juillet 2018, est estimée à 25 000 € HT et pourrait prétendre à une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DRAC.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame Le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC pour la réalisation d'une étude afin d'établir un schéma directeur de la ville pour la mise en valeur du patrimoine de la Ville de Montauban par la lumière.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

14 FEV. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

14 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 11 février 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

